

L'honorable John Williamson, député
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Monsieur le Député,

Conformément à la réponse du gouvernement relative au vingt-sixième rapport du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, intitulé « La stratégie pour un gouvernement vert », je suis heureux de présenter les rapports demandés au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'appui des recommandations 3 et 5.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Flack,
Graham

Digitally signed by Flack, Graham
DN: C=CA, O=GC, OU=TBS-SCT,
CN="Flack, Graham"
Reason: I am the author of this
document
Location:
Date: 2023.06.20 16:27:29-04'00'
Foxit PDF Editor Version: 12.1.2

Graham Flack
Secrétaire du Conseil du Trésor

Réponse du SCT au vingt-sixième rapport du Comité permanent des comptes publics (PACP), intitulé « La Stratégie pour un gouvernement vert »

Recommandation 3 :

Que, d'ici le 30 juin 2023, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport expliquant sa stratégie exhaustive de gestion des risques nuisant à la capacité du gouvernement d'atteindre son objectif de carboneutralité d'ici 2050, comprenant une description de la manière de recenser, surveiller et atténuer de façon périodique les risques importants.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) a élaboré une approche globale pour gérer les risques qui pourraient nuire à la capacité du gouvernement d'atteindre son objectif de carboneutralité d'ici 2050 pour ses propres opérations.

L'approche de gestion des risques comprend un plan de gestion des risques qui décrit comment la gestion des risques sera structurée et réalisée en lien avec la mise en œuvre de la [Stratégie pour un gouvernement vert](#); les objectifs et les cibles liés à l'écologisation du gouvernement y sont établis. Le Fonds pour un gouvernement vert fournit un financement de projet aux ministères et aux organismes fédéraux pour réduire les émissions des gaz à effet de serre dans leurs opérations. De son côté, le Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone soutient l'achat de combustibles de substitution à faible intensité en carbone pour les parcs fédéraux d'aéronefs et de navires. Un risque est une circonstance potentielle qui représente une possibilité ou une menace pour la réalisation des objectifs d'une mise en œuvre efficace. Le succès de la mise en œuvre dépend en partie d'une bonne compréhension des risques auxquels nous sommes confrontés en tant qu'organisation.

Un plan global de gestion des risques s'appuie sur un registre des risques qui rassemble les principaux éléments de risque (détermination des risques, analyse des risques, réaction aux risques) liés à la mise en œuvre de la Stratégie pour un gouvernement vert, y compris ses programmes. Des registres des risques propres au Fonds pour un gouvernement vert et au Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone sont également en cours d'élaboration.

Le registre des risques associés à l'écologisation du gouvernement indique le secteur d'activité, les facteurs de risque, l'incidence sur les objectifs ainsi que la probabilité, les conséquences et le niveau de priorité pour chaque risque clé. Il décrit la réaction au risque de même que le risque résiduel restant. À l'heure actuelle, on a recensé deux risques pour les biens immobiliers, deux pour le parc de véhicules routiers, deux pour les parcs d'aéronefs et de navires, un risque transversal pour les biens immobiliers et les parcs de véhicules, trois pour les processus d'approvisionnement et deux pour les opérations résilientes face au climat. Le registre des

risques comprend un journal servant à consigner les changements et le calendrier d'examen et de surveillance des risques.

Entre 2021 et mai 2023, lorsque l'approche relative aux risques a été mise au point, le SCT a sollicité la rétroaction d'autres ministères fédéraux. Entre autres, il a présenté une demande officielle d'examen et de commentaires concernant l'approche de gestion des risques aux membres du Comité directeur des sous-ministres adjoints pour un gouvernement vert. Ce comité assure une approche coordonnée et intégrée vis-à-vis la mise en œuvre de la Stratégie pour un gouvernement vert. De plus, il maintient la collaboration et assure la communication et la coordination entre les ministères et les organismes, et il facilite l'obtention de résultats et la responsabilisation.

Les éléments clés de cette approche de gestion des risques sont les suivants :

1. La planification des risques vise à déterminer la manière d'aborder les activités de gestion des risques.
2. La détermination des risques consiste à déterminer les menaces qui pèsent sur la mise en œuvre de la stratégie.
3. L'analyse des risques consiste à déterminer quels sont les risques les plus importants au moyen d'une évaluation quantitative et qualitative des risques déterminés.
4. La réaction aux risques consiste à décider des mesures à prendre concernant des risques ou des possibilités en particulier.
5. La surveillance des risques consiste à assurer le suivi des risques et des mesures correspondantes, en plus d'être à l'affût de nouvelles menaces pour les objectifs.

Le SCT détermine les risques importants, les surveille et y réagit de façon régulière. Les registres des risques sont examinés et mis à jour tous les trimestres avec les responsables de chaque dossier clé. La surveillance des risques fait l'objet d'une discussion trimestrielle pendant les réunions de l'équipe de gestion du Centre pour un gouvernement vert. Chaque année, l'approche de gestion des risques du SCT est communiquée au Comité directeur des sous-ministres adjoints pour un gouvernement vert et fait l'objet d'une discussion avec ce comité.

Recommandation 5 :

Que, d'ici le 15 juin 2023, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport expliquant son approche pour l'établissement et la publication de projections et d'estimations des coûts et des économies découlant de la Stratégie pour un gouvernement vert et les mesures prises pour s'assurer du suivi de ces coûts et économies.

Comme l'indiquait la réponse du gouvernement datée du 14 juin 2023 au rapport concernant la Stratégie pour un gouvernement vert du PACP, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

(SCT) a ajouté récemment une nouvelle page Web ([Mise en œuvre de la Stratégie pour un gouvernement vert](#), y compris une section sur les coûts). Il cherchait ainsi à présenter des renseignements sur l'[approche relative au suivi des coûts et des économies pour les Canadiens](#). Le site Web décrit l'approche adoptée par le Centre pour un gouvernement vert du SCT pour suivre les coûts et les économies, comme suit :

Le gouvernement du Canada s'efforce de mettre en œuvre de la Stratégie pour un gouvernement vert de façon aussi rentable que possible. Pour assurer la carboneutralité de ses opérations, de ses bâtiments et de son parc automobile d'ici 2050, le gouvernement fédéral doit faire des investissements initiaux en capital qui peuvent être supérieurs aux investissements requis pour les options plus polluantes actuelles. Cependant, les investissements liés à l'écologisation sont généralement compensés, en tout ou en partie, par des économies opérationnelles réalisées au fil du temps, en particulier lorsque le coût des futures émissions de gaz à effet de serre (GES) est pris en compte dans les calculs.

Notre approche

La Stratégie pour un gouvernement vert oblige les ministères à évaluer le coût global des solutions de rechange et à choisir l'option qui leur garantira que le projet aura le coût global le plus bas et les émissions de GES les plus faibles pendant sa durée de vie. Cette approche est connue sous le nom d'analyse du coût du cycle de vie des GES. En se concentrant sur les coûts du cycle de vie complet (investissement initial et économies opérationnelles) au début des projets obtiennent des résultats écologiques au moindre coût.

Le Centre pour un gouvernement vert a mis en œuvre une approche en trois étapes pour l'établissement des coûts :

1. Les ministères sont tenus d'élaborer des plans chiffrés à long terme pour la décarbonisation de leurs opérations d'ici 2050 et de les suivre. Il s'agit, par exemple, de plans pour un portefeuille immobilier carboneutre et résilient au climat.
2. Les grands projets et initiatives doivent permettre de minimiser le coût total de possession en réduisant le coût du cycle de vie et en maximisant la réduction des émissions de GES.
3. Le Centre assure le suivi des initiatives stratégiques qu'il gère, notamment le Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone et le Fonds pour un gouvernement vert.

En outre, les ministères rendent compte au Parlement de leurs dépenses en immobilisations dans le Budget principal des dépenses et les Comptes publics. Ils rendent également compte de leurs progrès globaux en ce qui concerne l'écologisation de leurs opérations dans le cadre de leurs stratégies ministérielles de développement durable.

Coûts de la décarbonation des biens immobiliers

Les études menées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), en collaboration avec le Conseil du bâtiment durable du Canada, ont permis de démontrer la rentabilité des bâtiments carboneutres et la pertinence d'une importante amélioration du rendement énergétique des bâtiments existants.

Le gouvernement fédéral gère le plus important portefeuille d'immobilisations au Canada, soit 32 000 immeubles, 23 millions de m² d'espace, environ 20 000 ouvrages d'ingénierie et 39 millions d'hectares de terrain. Le gouvernement dépense environ 10 milliards de dollars par année pour administrer ce portefeuille, dont la valeur de remplacement est estimée à 100 milliards de dollars. Le SCT a fait appel à une organisation spécialisée pour regrouper les résultats des plans des ministères en matière de décarbonation et a déterminé que le coût différentiel pour assurer la carboneutralité d'ici 2050 sera de 3 milliards de dollars, soit environ 3 % de la valeur de remplacement du portefeuille d'immobilisations.

Coût de la décarbonation du parc de véhicules conventionnel

Dans le cas des parcs de véhicules conventionnels, les évaluations du coût total de propriété ont permis de constater qu'il est plus rentable pour le gouvernement d'acquérir des véhicules électriques dans la plupart des cas. Tout au long du cycle de vie normal de sept ans des véhicules conventionnels du parc automobile du gouvernement, le coût de fonctionnement et d'entretien des véhicules électriques est inférieur à celui des véhicules à combustion interne. En général, cette différence de coût fait plus que compenser le prix d'achat initial plus élevé des véhicules électriques.

Ainsi, un véhicule utilitaire sport hybride ou à batterie peut coûter plusieurs milliers de dollars de moins qu'un véhicule à moteur à combustion interne à essence sur une durée de vie de sept ans. Cette économie résulte de l'absence de frais d'essence, de la réduction des coûts d'entretien et de la meilleure valeur de revente des véhicules électriques.